

COUR D'APPEL

de Bourges

CHER

PATRONAGE DU BON PASTEUR

(Patronage fermé de filles.)

A BOURGES

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

La fondation de ce Patronage remonte au 1^{er} septembre 1839.
Il a été habilité à recevoir des mineures délinquantes par arrêté préfectoral du 15 septembre 1937.

Les bâtiments se composent de cinq immeubles sis à Bourges. Ils sont en état satisfaisant et possèdent l'eau, le gaz, l'électricité, des douches et salles de bains.

ADMINISTRATION ET RESSOURCES FINANCIÈRES

Son Conseil d'administration comprend une supérieure et quatre assistantes.

Les recettes sont constituées par le travail, les pensions, les dons.

SPÉCIALITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT ET RÉGIME PHYSIQUE

L'Établissement a pour but le relèvement moral des filles de 13 à 18 ans.

Le régime alimentaire comprend les quatre repas normaux.

Le service médical est assuré par un docteur de médecine générale et par des médecins spécialistes.

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

L'enseignement professionnel comprend :

- 1° Tous les travaux ménagers;
- 2° Un atelier de lingerie, couture, broderie;
- 3° La confection de matelas, couvre-pieds, édredons, oreillers;
- 4° Le piquage, rognage, enchemisage de revues, routage et expédition;
- 5° Le façonnage d'étiquettes commerciales;
- 6° La buanderie;

- 7° L'atelier de repassage et raccommodage;
- 8° L'entretien du jardin.

ÉDUCATION

L'instruction primaire est donnée 6 heures par jour. L'éducation morale et religieuse est assurée par des instructions morales et des lectures.

L'éducation physique est assurée.

L'emploi du temps est le suivant:

- 5 h. 30 à 7 h. 15: lever, toilette, ménage;
- 7 h. 15 à 8 h. »: petit déjeuner, récréation;
- 8 h. » à 10 h. »: travail;
- 10 h. » à 10 h. 15: temps libre;
- 10 h. 15 à 11 h. »: travail;
- 11 h. à 11 h. 30: instruction morale;
- 11 h. 30 à 13 h. »: déjeuner, récréation;
- 13 h. » à 15 h. 30: travail;
- 15 h. 30 à 16 h. »: goûter, récréation;
- 16 h. » à 18 h. 15: travail;
- 18 h. 15 à 19 h. »: temps libre;
- 19 h. » à 19 h. 30: travail;
- 19 h. 30 à 20 h. » ou 20 h. 30: dîner, récréation, coucher.

Chaque semaine a lieu une proclamation des notes. Chaque mois, des observations et encouragements sont adressés. Il existe des insignes pour les bonnes notes.

Le pécule se monte à environ 20 francs par mois.

COLLABORATION AVEC L'AUTORITÉ JUDICIAIRE

A la fin de 1937, l'effectif était le suivant:

Mineures de la loi de 1912.	14
Pupilles difficiles de l'Assistance publique.	13
Confîées par leur famille	45

L'Établissement du Bon Pasteur, à Bourges, est surtout de neutralisation individuelle. Sa discipline préventive n'exclut pas des soins attentifs. Il justifie l'attachement à cette maison, passé leur majorité, d'un grand nombre de pupilles qui lui sont confiées.
